

STRATÉGIE DE PÊCHE RÉCRÉATIVE À LA LIGNE DU MANITOBA

Gérer nos pêches de classe mondiale



Manitoba 

STRATÉGIE DE PÊCHE RÉCRÉATIVE À LA LIGNE DU MANITOBA

Gérer nos pêches de classe mondiale

La pêche récréative à la ligne attire des centaines de milliers de Manitobains et de touristes qui profitent des possibilités de pêche variées et dynamiques qu'offrent les lacs, les rivières et les étangs de la province. La pêche à la ligne est également une source d'avantages économiques, sociaux et culturels importants pour notre province.

La pêche récréative à la ligne est importante au Manitoba pour les raisons suivantes :

- les habitants du Manitoba sont plus nombreux à s'adonner à la pêche qu'à toute autre activité de plein air; environ 14 % des adultes manitobains pratiquent la pêche, sans compter les nombreux enfants et les personnes qui exercent leurs droits de récolte;
- le Manitoba est l'un des rares endroits en Amérique du Nord où le nombre de pêcheurs à la ligne continue d'augmenter; environ 190 000 permis de pêche à la ligne sont vendus chaque année, dont environ 150 000 à des résidents du Manitoba;
- la pêche à la ligne génère des retombées économiques d'environ 600 millions de dollars chaque année;
- le Manitoba compte plus de 150 pavillons et pourvoiries destinés aux pêcheurs à la ligne;
- bien que la pêche soit pratiquée dans les zones urbaines, il s'agit surtout d'une activité rurale qui génère des emplois et des avantages économiques essentiels pour de nombreuses collectivités et entreprises du Manitoba.

Approche scientifique de la gestion des pêches

- Le Manitoba a la responsabilité de gérer ses pêches de façon durable.
- De nombreuses pêches sont à usage mixte et soutiennent la récolte domestique, la pêche commerciale et les activités de pêche récréative à la ligne. Le Manitoba doit trouver le juste équilibre entre les besoins de tous les utilisateurs des ressources.
- Le Manitoba recueille des données sur les populations de poissons et sur les récoltes de nombreuses pêcheries. Ces renseignements sont utilisés pour éclairer les décisions relatives à la gestion durable des pêches

PRESSION CROISSANTE SUR LES PÊCHES DU MANITOBA

Chaque année, la pêche à la ligne gagne en popularité. En 2020-2021, les gens ont été nombreux au Manitoba à rester près de chez eux en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19. Bien que les ventes totales de permis aient légèrement diminué, les ventes de permis de pêche à la ligne pour la population résidente du Manitoba ont augmenté de 8 % en 2020-2021.

Comme la participation à la pêche à la ligne continue d'augmenter, le Manitoba répond à la demande croissante d'expériences de pêche améliorées en créant de nouvelles possibilités de pêche à la ligne, en renforçant la surveillance des populations de poissons et en mettant en œuvre de nouvelles mesures pour protéger nos pêches..

LE MANITOBA INVESTIT DANS LA GESTION DES PÊCHES

Le Manitoba investit dans nos pêches, pour aujourd'hui et demain, par les mesures suivantes :

- Modernisation des règlements de pêche à la ligne afin de devenir le chef de file de la gestion des pêches récréatives en Amérique du Nord.
- Investissement de ressources financières et humaines importantes pour améliorer la surveillance et la gestion durable de nos pêches de classe mondiale.
- Renforcement des liens entre le personnel chargé de la pêche et celui qui est chargé de l'application de la loi afin de protéger nos précieuses populations de poissons.
- Priorité accordée à l'empoisonnement en fonction des utilisations les plus utiles et les meilleures pour la population du Manitoba et les pêcheurs en visite.
- Investissement dans l'amélioration des pêches grâce au nouveau Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune, doté d'un budget de 20 millions de dollars, un investissement qui se poursuit chaque année.
- Réalisation de progrès au chapitre de l'écocertification des pêches commerciales

QUELLES MODIFICATIONS SONT PROPOSÉES À LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE À LA LIGNE?

Les pages qui suivent énoncent les plans proposés pour transformer la pêche récréative à la ligne du Manitoba.

NOUS VOULONS VOTRE AVIS.



RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE DE PÊCHE RÉCRÉATIVE À LA LIGNE DU MANITOBA

Protection rehaussée

- Les limites de possession et les restrictions de taille seront modifiées pour améliorer la protection des stocks de poissons.
- Les nouvelles mesures de protection réduiront le risque de propagation des espèces aquatiques envahissantes.
- La collecte de données sur les pêches dans les lacs où se pratique la pêche récréative et les lacs où se pratique la pêche commerciale sera améliorée afin de surveiller les populations de poissons et de mieux éclairer la gestion de nos pêches de classe mondiale.
- Dix pour cent des recettes tirées des permis servira à financer l'amélioration des pêches par l'entremise du nouveau Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune.

Accroître les possibilités et les avantages locaux

- De nouvelles possibilités de pêche à longueur d'année seront introduites, ce qui offrira plus de possibilités aux pêcheurs à la ligne et augmentera les avantages économiques des entreprises locales qui répondent aux besoins des pêcheurs à la ligne.
- La pêche aux poissons-trophées sera promue.

Simplifier les règlements et réduire les formalités administratives

- Les règlements seront simplifiés et plus faciles à comprendre.
- Les formalités administratives seront réduites pour les personnes âgées du Manitoba.

Accroître la flexibilité

- Un nouveau permis à court terme et à faible coût sera offert.
- Une nouvelle option sera introduite pour vous permettre d'être en possession d'un permis de pêche à la ligne électronique.
- Les permis de pêche à la ligne continueront d'être vendus en ligne et en personne auprès des fournisseurs participants.

Renforcer l'application de la loi

- Un partenariat amélioré entre le personnel chargé de la pêche et celui chargé de l'application de la loi renforcera la conformité aux règlements de la pêche commerciale et de la pêche récréative à la ligne.

ÉCHÉANCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES : 1ER AVRIL 2023

La mise en œuvre de la Stratégie de pêche récréative à la ligne du Manitoba nécessitera des modifications aux règlements de pêche provinciaux et fédéraux. Les modifications proposées entreront donc en vigueur le 1er avril 2023.



MODERNISATION DES PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE DU MANITOBA

Passage à un seul type de permis annuel

Le Manitoba propose de passer à un seul permis annuel pour chaque type de résidence, abandonnant ainsi le système actuel de permis à deux niveaux, qui comprend les permis de conservation et les permis ordinaires :

- Mise en place d'une seule limite de possession pour tous les types de permis, et ce, pour chaque espèce de poisson.

Ajout d'un nouveau type de permis

Le Manitoba propose d'ajouter un permis d'un jour pour les résidents du Manitoba et du Canada et pour les non-résidents.

- Un permis d'un jour offre une option peu coûteuse aux pêcheurs à la ligne qui ne pêchent qu'un ou deux jours par an.

Réduction des formalités administratives pour les personnes âgées du Manitoba

Le Manitoba propose de supprimer l'obligation pour les personnes âgées du Manitoba d'obtenir un permis de pêche à la ligne.

- Les personnes âgées du Manitoba seraient tenues de présenter une preuve d'âge (65 ans ou plus) pour pêcher à la ligne.
- Les personnes âgées du Manitoba auraient la responsabilité de s'assurer qu'elles respectent tous les règlements de pêche à la ligne.

Droits de permis

Le Manitoba propose de modifier légèrement les droits de permis pour tenir compte du passage à un seul type de permis annuel et de l'ajout d'une nouvelle option de permis d'un jour.

- Le Manitoba maintiendra les droits de permis de pêche à la ligne parmi les plus bas au Canada.
- Les pêcheurs à la ligne qui achètent habituellement un permis ordinaire paieront un peu moins.
- Les pêcheurs à la ligne qui achètent habituellement un permis de conservation paieront un peu plus.

| Type de permis | Résidents du Manitoba | Résidents du Canada | Non-résidents |
|------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| Permis d'un jour | 8,40 \$ | 12,60 \$ | 19,95 \$ |
| Annuel | 23,10 \$ | 37,80 \$ | 57,75 \$ |

** Les droits de permis indiqués ci-dessus comprennent les taxes de vente. Des frais administratifs s'appliqueront toutefois au moment de l'achat*

Port du permis de pêche à la ligne

Le Manitoba propose de supprimer l'obligation de signer son permis de pêche à la ligne, ce qui signifie que les pêcheurs à la ligne peuvent porter une version électronique ou imprimée de leur permis.

- Les pêcheurs à la ligne doivent pouvoir montrer leur permis à un agent de conservation sur demande.

Définitions de la résidence

Le Manitoba modifie les définitions de la résidence dans le but d'uniformiser les permis de pêche à la ligne et les permis de chasse.

SAISONS ET LIMITES DE PÊCHE À LA LIGNE

MEILLEURES POSSIBILITÉS,
MEILLEURE PROTECTION

Saisons fondées sur l'espèce

Le Manitoba propose d'instaurer des saisons propres à chaque espèce, ce qui permettra aux pêcheurs à la ligne de pêcher toute l'année selon les espèces.

Limites de possession

Le Manitoba propose de mettre en place une seule limite de possession pour tous les types de permis, par espèce de poisson.

- Les limites de possession pour certaines espèces de poissons seront conformes aux limites de conservation actuelles, tandis que les limites de possession pour d'autres espèces seront conformes aux limites ordinaires actuelles.
- Les règlements propres aux lacs continueront de s'appliquer pour protéger les populations de poissons vulnérables ou créer des expériences de pêche à la ligne uniques.

Protection des gros poissons

Le Manitoba propose de mettre en œuvre de nouvelles restrictions de taille afin de protéger les gros poissons et d'accroître les possibilités de capturer des poissons-trophées.

Zones fermées à la pêche à la ligne

- Le Manitoba propose de fermer stratégiquement certaines zones à toute pêche à la ligne du premier lundi d'avril au troisième vendredi de mai inclusivement, afin de protéger le poisson frayant.
- Les zones « fermées à la pêche à la ligne » proposées comprennent :
 - o la rivière Rouge et ses affluents, jusqu'à la première barrière infranchissable entre Lockport et le lac Winnipeg;
 - o la rivière Assiniboine, en aval du canal de dérivation de Portage jusqu'à la route 240;
 - o le lac Dauphin et ses affluents.
- Les Autochtones ayant des droits de récolte pourront continuer à pêcher pour se nourrir dans ces zones fermées.



NOUVEL OUTIL POUR VOUS AIDER À PLANIFIER VOTRE PROCHAINE AVENTURE DE PÊCHE

Le gouvernement du Manitoba a récemment lancé le site Web interactif **Lake Information for Anglers** (information sur les lacs à l'intention des pêcheurs à la ligne) qui fournit des renseignements utiles sur les pêches dans un format accessible. Pour en savoir plus, consultez le site www.manitobafisheries.com.

Les pêcheurs à la ligne y trouveront des données sur le contour des lacs, des données d'évaluation des stocks de poissons, des photos des rampes de mise à l'eau et les registres d'empeusement.

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX SAISONS ET AUX LIMITES PAR ESPÈCE

| ESPÈCE | SAISON | LIMITE DE POSSESSION | RESTRICTIONS DE TAILLE |
|----------------------------------|---|------------------------------|--|
| DORÉ JAUNE ET DORÉ NOIR | <p>DIVISION SUD:</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du troisième samedi de mai au dernier dimanche de la semaine de relâche inclusivement Fermé du premier lundi d'avril au troisième vendredi de mai inclusivement <p>DIVISIONS NORD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du troisième samedi de mai au dernier jour d'avril inclusivement Fermé du 1er mai au troisième vendredi de mai inclusivement <p>Les pêcheurs à la ligne ne doivent pas cibler le doré jaune ou le doré noir pendant la période de fermeture.</p> <p>Les pêcheurs à la ligne doivent immédiatement remettre à l'eau tout doré jaune ou doré noir capturé accidentellement pendant la période de fermeture</p> | 4 | <p>Une prise peut dépasser 55 cm</p> <p>Aucune prise ne peut dépasser 70 cm</p> |
| GRAND BROCHET | Ouvert à longueur d'année | 4 | <p>Aucune prise de plus de 75 cm entre le premier lundi d'avril et le troisième vendredi de mai inclusivement</p> <p>Une prise peut dépasser 75 cm Aucune prise ne peut dépasser 90 cm en dehors de la période indiquée ci-dessus.</p> |
| TOULADI | <p>DIVISION SUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du 1er novembre au 14 septembre inclusivement Fermé du 15 septembre au 31 octobre inclusivement <p>DIVISIONS NORD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fermé pendant le frai, à déterminer lors de consultations ultérieures | 1 | Aucune ne peut dépasser 65 cm |
| ESTURGEON JAUNE | <p>DIVISION SUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du 16 juin au 30 avril inclusivement Fermé du 1er mai au 15 juin inclusivement <p>DIVISIONS NORD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du 1er juillet au 30 avril inclusivement Fermé du 1er mai au 30 juin inclusivement <p>Les fermetures aux fins de conservation dans les réseaux de la rivière Winnipeg et de la rivière Nelson demeurent en vigueur.</p> | 0 | S.O. |
| ACHIGAN À PETITE BOUCHE | Ouvert à longueur d'année | 4 | <p>Une prise peut dépasser 40 cm</p> <p>Aucune prise ne peut dépasser 45 cm</p> |
| BARBUE DE RIVIÈRE | Ouvert à longueur d'année | 4 | Aucune prise ne peut dépasser 60 cm |
| TRUITES ENSEMENCÉES | Ouvert à longueur d'année | 3 | <p>Une prise peut dépasser 45 cm</p> <p>Aucune prise ne peut dépasser 60 cm</p> |
| MARIGANE NOIRE | Ouvert à longueur d'année | 6 | Aucune prise ne peut dépasser 35 cm |
| PERCHAUDE | Ouvert à longueur d'année | 25 | S.O. |
| GRAND CORÉGONE | Ouvert à longueur d'année | 10 | S.O. |
| CRAPET ARLEQUIN ET CRAPET-SOLEIL | Ouvert à longueur d'année | 10 | S.O. |
| TOUTES LES AUTRES ESPÈCES | Ouvert à longueur d'année | Aucune modification proposée | Aucune modification proposée |

COMMENT AVANCE LA STRATÉGIE VISANT À PROTÉGER LES POPULATIONS DU DORÉ?

Le Manitoba prend des mesures pour protéger les populations du doré jaune et du doré noir, notamment les suivantes :

- ouvrir la saison du doré jaune et du doré noir une semaine plus tard que la date d'ouverture actuelle;
- imposer une limite provinciale de possession de quatre dorés jaunes et dorés noirs (combinés) pour tous les types de permis;
- mieux protéger le doré jaune de grande taille et de taille de frai au moyen de nouvelles restrictions de taille;
- mettre en place des zones fermées à toute pêche à la ligne afin de protéger les frayères importantes du doré jaune et du doré noir, et limiter la pêche pendant le frai dans les zones où la pression de pêche à la ligne est élevée (à l'exception de la récolte aux fins d'alimentation fondée sur les droits);
- améliorer les initiatives de sensibilisation des pêcheurs à la ligne;
- renforcer l'application de la loi pour surveiller le respect des règlements de pêche.

UN JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE L'AUGMENTATION DES POSSIBILITÉS ET LA PROTECTION DE NOS PÊCHES

Le Manitoba connaît une augmentation de la pêche à la ligne et offre de nouvelles possibilités de pêcher à longueur d'année. En raison du nombre accru de pêcheurs à la ligne qui profitent de nos pêches de classe mondiale, le Manitoba prend des mesures pour mieux protéger les populations de poissons en abaissant les limites de possession pour certaines espèces, en fermant des zones à la pêche à la ligne avec permis pour protéger le poisson frayant et en introduisant de nouvelles restrictions de taille pour protéger les gros poissons.



RÉCOLTE ET UTILISATION D'APPÂTS VIVANTS PROVENANT DE MILIEUX AQUATIQUES

RÉDUIRE LE RISQUE DE PROPAGATION DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Le Manitoba propose d'interdire la récolte et l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques à compter du 1er avril 2027 :

- Comprend les poissons-appâts vivants et les sangsues
- Ne comprend pas les vers de terre ou les grenouilles

Risque associé à l'utilisation d'appâts vivants aquatiques

- Les poissons-appâts vivants provenant de milieux aquatiques et les sangsues sont transportés dans l'eau, qui est une voie de déplacement des espèces aquatiques envahissantes, notamment la moule zébrée.
- La menace que présentent les nouvelles espèces aquatiques envahissantes et les maladies des poissons dans les eaux du Manitoba augmente, car de nouvelles espèces aquatiques envahissantes sont découvertes sur les territoires voisins, au Canada et aux États-Unis.
- L'utilisation et la possession de poissons-appâts vivants sont interdites dans d'autres provinces et territoires du Canada, notamment en Alberta, en Saskatchewan et au Québec. Au Manitoba, les poissons-appâts vivants sont déjà interdits dans les divisions de pêche du nord du Manitoba, dans la plupart des parcs provinciaux et dans les eauxensemencées de truite.

PÊCHE SUR GLACE SÉCURITÉ ACCRUE

Renseignements identificatoires sur les abris de pêche sur glace

Le Manitoba propose que les pêcheurs à la ligne continuent d'inclure des renseignements identificatoires sur les abris de pêche sur glace. Les pêcheurs à la ligne pourront toutefois utiliser les renseignements apparaissant sur leur permis de pêche comme solution de rechange, comme suit :

- prénom et nom de famille ou numéro d'identification du titulaire d'un permis de pêche valide;
- numéro de téléphone.

Il ne sera plus nécessaire d'indiquer l'adresse.

Les personnes exerçant leurs droits de récolte peuvent utiliser leur nom complet et leur numéro de téléphone.

Enlèvement des abris de pêche sur glace

Le Manitoba propose que les abris de pêche sur glace dans la zone B de la division de pêche sud soient enlevés au plus tard le 15 mars.



APPLICATION DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES SUR LA PÊCHE

Application de la loi sur les infractions en matière de pêche

Le personnel chargé de l'application de la législation sur les ressources et celui chargé de la pêche au Manitoba ont récemment été regroupés pour former la Direction de la faune, de la pêche et de l'application de la législation sur les ressources, au sein du ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources. Ce partenariat renforcé permettra de concentrer les efforts sur les infractions les plus graves touchant la pêche, la faune et les ressources. Il permettra également de veiller à ce que les priorités en matière d'application de la loi soient conformes aux priorités relatives à la pêche et à la faune et tiennent compte de l'évolution du paysage et des besoins.

Modification à la Loi sur les contraventions

Le Manitoba propose de transférer à la Loi sur les contraventions du gouvernement fédéral les infractions passibles de contraventions qui sont actuellement prévues par le Règlement de pêche du Manitoba de 1987. Les infractions désignées seront traitées comme des contraventions, seront moins onéreuses pour le contrevenant et seront plus proportionnelles et appropriées à la gravité de l'infraction.

Le Manitoba disposera ainsi d'un mécanisme pour recouvrer efficacement les frais administratifs des tribunaux pour les déclarations de culpabilité par procédure sommaire et les infractions passibles de contraventions.

Dédommagement

En plus des amendes pour les infractions ou les déclarations de culpabilité, le dédommagement continuera de s'appliquer comme le prévoit la législation provinciale.

A young boy wearing a red cap and a blue life vest is fishing in a lake. He is holding a fishing rod and looking towards the water. The background shows a calm lake with some reeds in the foreground.

NOUS VOULONS VOTRE AVIS SUR LA STRATÉGIE DE PÊCHE RÉCRÉATIVE À LA LIGNE DU MANITOBA

Envoyez vos commentaires par écrit sur les plans proposés par l'entremise de Participation MB.